

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 26 juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-045 Ancien locaux du Chêne Créatif

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'ancien bâtiment du Chêne Créatif est à vendre et le nouvel acquéreur souhaite faire deux logements et du stockage de bois.

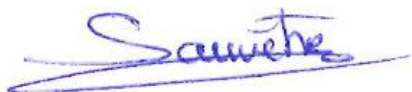
Nous pouvons noter que Monsieur Jean-Jacques GROLLEAU ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, part 2 voix POUR et 9 voix CONTRE décide de REFUSER ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 30 juin 2025

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

